

## PETITE REVUE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

M. THÉODORE VIBERT.

Parmi les nouveaux noms qui s'inscrivent sur la liste des candidats à l'Académie française, je vois avec plaisir celui d'un ami de la littérature canadienne, de M. Théodore Vibert.

De tous les poètes français de la dernière époque, M. Vibert est, avec François Coppée, le plus populaire en Amérique; et tous ceux qui ont lu son grand poème: *Les Girondins*, ses *Satires Gauloises*, *Les Quatre morts*, *Edmond Reille*, et les articles si remarquables dont il a quelquefois favorisé la presse de notre pays, seront heureux de saluer son accession prochaine à l'un des fauteuils du grand aréopage de la France.

M. Vibert est encore relativement jeune, puisqu'il n'a pas cinquante ans. Mais l'Académie semble, depuis quelque temps, vouloir s'infiltrer dans les veines un sang plus vigoureux, et l'accueil qu'elle vient de faire à Alexandre Dumas a été si vivement applaudi dans les deux hémisphères, qu'elle aurait vraiment tort de s'arrêter en si beau chemin. Du reste, quand il s'agit de doter quelqu'un d'un brevet d'immortalité, on ne doit pas y regarder de si près, et quelques années de plus ou de moins sont sans conséquence.

Et puis, si M. Vibert est jeune, ses travaux sont ceux d'un esprit mûri, d'une intelligence longtemps abreuvée aux sources les plus pures de la philosophie chrétienne, d'une pensée large et forte, embrassant d'un coup d'aile les plus vastes horizons de la métaphysique et de l'histoire. Si, comme poète, il a l'enthousiasme d'un jeune homme, comme philosophe il a tout le calme et toute la réflexion d'un vieux penseur. C'est dire qu'il sait marier la richesse de la diction à la profondeur des idées. Son style corsé, poli, souple, où la beauté du coloris le dispute à la vigueur de l'argumentation, fait penser à ces paladins magnifiques des temps anciens, aussi élégants lorsqu'ils saluaient leur dame dans un gentil tournoi, que terribles lorsqu'il s'agissait de pourfendre téaux ennemis ou chevaliers félons.

Son œuvre capitale est, sans contredit, *Les Girondins*, poème épique en douze chants. C'est une création vivante, émue, saisissante, palpitante d'intérêt, depuis le premier vers jusqu'au dernier. Sans rien perdre de son caractère sévère et majestueux, l'histoire, drapée dans la fiction poétique, s'y montre plus vive, plus animée, plus éclatante de beautés, plus riche d'enseignements. C'est de la grande et belle poésie, chantant haut, et coulant à pleins bords.

*Les Girondins* ont leur place marquée parmi les ouvrages qui resteront; et, si l'œuvre de M. Vibert n'est pas encore arrivée au degré de popularité qu'elle mérite d'atteindre, cela ne peut être attribué qu'à la répugnance que les Français ont manifesté de tout temps pour les poèmes de longue haleine.

Voici, du reste, l'opinion d'un maître. C'est une lettre que, peu de temps avant de mourir, Emile Deschamps écrivait à l'auteur. Je la trouve dans la « Biographie nationale des Contemporains » :

« Je n'ai voulu vous dire : merci, qu'en pouvant vous crier : Bravo ! voilà pourquoi vous n'entendez parler de moi qu'aujourd'hui. Et puis, c'est, hélas ! du fond de mon lit comme de mon cœur que je vous écris ces quelques lignes. Je suis souffrant depuis quelque temps, et un ami, très-poète, vient de me faire la lecture de vos *Girondins*.

« J'aimerais davantage M. Achille Mil-

lien, si je le pouvais, puisque c'est à lui que je dois cette bonne fortune.

« Votre préface remue plus d'idées philosophiques, littéraires, morales, politiques et religieuses que des volumes entiers, avec un style d'une verve et d'un coloris bien rares. On peut ne point partager toutes vos opinions; il est impossible d'en avoir deux sur la hauteur de vos vues, la franche sincérité de vos doctrines, et la magie de votre plume.—Et quelle grande et belle note sur le mal, vers la fin du volume ! C'est un traité complet et parfait.

« Quant au poème, vous avez su donner l'intérêt du drame et du roman à cette grande et terrible histoire, en la portant tout à la fois à la puissance poétique. On ne peut pas quitter vos *Girondins*, une fois qu'on a fait connaissance avec eux. Ceci est tout un panégyrique du livre ! Un volume de vers qu'on dévore tout d'un trait d'abord, et qu'on savoure ensuite dans chacune de ses parties ! Cela tient à l'habileté de la composition, à l'éclat du style, et au charme pittoresque de la versification, qui dénote à la fois un grand art et un grand naturel ! Ce double mérite qu'on trouve si peu réunis !...

« Toujours est-il, monsieur, qu'il y a longtemps qu'aucune poésie ne m'a aussi ému, aussi électrisé. »

M. Vibert est né à Paris, le 4 juin 1825. Il est avocat depuis 1852, mais il n'a exercé sa profession que comme amateur. Depuis 1867 surtout, il s'est adonné exclusivement à la littérature. Il prépare en ce moment un grand ouvrage qui sera intitulé : *Le droit divin de la Démocratie*.

Son fils, M. Paul Vibert, bien qu'à peine âgé de vingt-quatre ans, occupe déjà une place distinguée dans le journalisme parisien.

JULES AIRVAUX.

## NOUVELLES DIVERSES

Un télégramme d'Halifax nous apprend que l'on se prépare activement à changer la largeur de la voie sur l'Intercolonial. Le changement commencera le 18 juin prochain et sera terminé le lendemain.

CHEMIN DE FER DU NORD.—M. S. B. Hamlin a été nommé ingénieur en chef du chemin de fer de la rive Nord.

Le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard est en opération depuis quinze jours. Le *New Era* dit qu'il a beaucoup de fret et de passagers.

Ce chemin de fer traverse l'île dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest.

Un nouveau journal hebdomadaire, le *Franc Pionnier*, organe de la population française du Lac Supérieur, vient de paraître à Lake Linden, Etat du Michigan. Son propriétaire-éditeur est M. F. X. Thibault, ci-devant de Montréal.

Succès à notre jeune confrère.

Le chemin de Colonisation du Nord sera fini avant peu. On attend six locomotives dans huit ou dix jours. On commencera à poser les lisses à Hochelaga, et dans trois semaines les trains marcheront entre cet endroit et la rivière du Nord.

Il vient de se former à New-York une association pour la protection de la chasse aux Etats-Unis et au Canada. Le but principal de la nouvelle société est d'obtenir l'adoption d'une loi de chasse uniforme pour les deux pays.

L'hon. D. A. MacDonald, ministre des Postes, a été nommé lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario.

MM. J. L. Leveillé et G. Prevost, d'Hochelaga, et M. Victor Hudon, de Montréal, viennent de donner généreusement le magnifique terrain où, la semaine dernière, se creusaient les fondations d'une nouvelle église à Hochelaga.

Cet édifice sera situé à environ 10 arpents du fleuve, en arrière de l'ancienne chapelle, presque vis-à-vis la manufacture de coton de M. Victor Hudon. Il sera flanqué de deux tours. Sa longueur sera de 180 pieds, et sa

largeur de 85 pieds. On assure que ces travaux ne coûteront pas moins de \$150,000.

La façade de cette église donnera sur la rue Ontario qui, à Hochelaga, a une largeur de cent pieds.

## SEMAINE POLITIQUE

Tandis que Son Excellence le Gouverneur-Général et Lady Dufferin voguaient vers l'Angleterre, à bord du *Polynesian*, le général O'Grady Haly, son remplaçant temporaire, prêtait serment dans la salle du Sénat entre les mains des juges Dorion et Lafontaine. Une garde d'honneur, les « Foot Guards, » et 17 coups de canon, ont révélé au Dominion cette cérémonie.

La mort du Lieut.-Gouverneur d'Ontario, M. Crawford, a motivé des changements dans le Cabinet fédéral. L'hon. D. A. MacDonald, maître général des postes, succède à M. Crawford, et laisse par conséquent le ministère.

On annonce l'entrée de M. Holton dans le cabinet, la démission de M. Huntington, l'entrée de M. Blake, et un changement de portefeuille entre deux membres. Ainsi M. Fournier prendrait la charge de maître-général des postes, et M. Blake remplacerait M. Fournier au ministère de la Justice.

En France, M. Dufaure a présenté à l'Assemblée un bill régularisant les lois existantes entre les pouvoirs publics. Il pourvoit à ce que le Sénat et la Chambre des députés se réunissent annuellement en janvier et siègent au moins pendant cinq mois de l'année. Le Président de la République pourra communiquer par message avec l'une ou l'autre Chambre. Celles-ci sont obligées de reconsidérer toute décision, si le Président l'exige; le Président et les ministres ne peuvent être mis en accusation que par la Chambre des députés, et leur procès ne peut être fait que par le Sénat.

M. Dufaure a présenté aussi un bill concernant l'organisation du Sénat. Il pourvoit à ce que les élections des sénateurs soient ordonnées par décret publié six mois avant le jour fixé pour l'élection.

Le comte de Chambord a écrit une lettre à M. de Balcassel, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée, dans laquelle il déclare qu'il espère encore que la monarchie sera rétablie en France.

M. John Lemoine, rédacteur du *Journal des Débats*, a été nommé membre de l'Académie française.

En Espagne, les Carlistes, après avoir bombardé Gueateria, ville située à dix milles à l'ouest de St. Sébastien, ont attaqué Pampelune, dans laquelle ils ont lancé vingt-quatre bombes; mais ils ont été repoussés, dit une dépêche.

Pour ce qui concerne l'Allemagne, les prêtres emprisonnés à Posen et dans les villes environnantes, ont été mis en liberté et informés que le gouvernement n'a plus besoin de preuves établissant la secrète administration du diocèse par un délégué pontifical.

A propos des bruits de guerre, l'ambassade russe de Paris a reçu un télégramme annonçant que le czar a quitté Berlin, intimement persuadé que des sentiments de conciliation de nature à assurer le maintien de la paix dominant dans le pays.

Une nouvelle identique a été télégraphiée à toutes les légations russes en Europe.

En Italie, à Rome, le journal *La Voce della Verità* a été suspendu pour avoir publié l'adresse du pape aux pèlerins allemands.

On annonce que le cardinal Antonelli est gravement malade. On considère que ses jours sont en danger. Le cardinal Cullen, de Dublin, se trouve aussi en ce moment dans la Ville-Eternelle.

A. ACHINTRE.

## LE TUNNEL SOUS-MARIN

Le tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre paraît être entré dans la période d'études pratiques. Voici l'arrêté pris à ce sujet par M. le préfet du Pas-de-Calais :

Le préfet du Pas-de-Calais, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la demande présentée par le secrétaire de la Compagnie anglo-française du tunnel sous-marin à établir entre la France et l'Angleterre, tendant à obtenir l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour procéder aux études relatives au raccordement du tunnel avec la ligne du chemin de fer du Nord;

Vu la dépêche de M. le ministre des travaux publics du 17 décembre 1874;

Vu la loi du 16 décembre 1807,

Arrête :

Article 1er.—M. Michel Chevalier, inspecteur général des mines, demeurant à Paris, président du groupe français de la Société du tunnel sous-marin à établir entre la France et l'Angleterre, est autorisé ainsi que ses agents, et sous la réserve du droit des tiers, à pénétrer dans les propriétés particulières des communes de Calais, Saint-Pierre-lez-Calais, Coquelles, Fréthun et Sangatte, en vue de procéder sur le terrain aux études de raccordement du chemin de fer du Nord avec le tunnel, à charge par lui et ses agents de justifier préalablement de leur qualité et mission aux propriétaires des terrains traversés, à toute réquisition de ceux-ci.

C'est une affaire entendue; le tunnel de la Manche va être essayé. Et, croyez-le, les ingénieurs viendront à bout de leur audacieuse besogne.

Quand je dis audacieuse, j'emploie un adjectif qui a déjà servi lors du percement du mont Cenis, et qui ne mérite point dans le cas présent d'être mis au superlatif.

Il ne semble pas, en effet, qu'il soit plus difficile de construire un tunnel sous la mer que sous les Alpes. Les deux entreprises sont évidemment téméraires, mais sans que l'une l'emporte sur l'autre en hardiesse.

C'est toujours de la terre, beaucoup de terre à remuer. Et quant à l'eau qui sera suspendue au-dessus des voyageurs anglo-français, elle fera, j'en conviens, un tableau très-saisissant sur l'imagination; mais, comme on connaît son poids et la résistance nécessaire de la voûte à lui opposer, elle sera comme si elle n'était pas.

Après tout, les cent milliards de kilogrammes de terre qui menacent de s'écrouler sur vous au mont Cenis, ou les cent milliards de litres d'eau salée qui cherchent à vous engloutir entre Calais et Douvres, seraient également contrariants, surtout dans un voyage d'agrément.

Dans une dizaine d'années, quand le tunnel de la Manche sera inauguré, on peut s'attendre pourtant à de beaux cris d'étonnement dans le public.

Mais rien ne vaudra dans ce genre la stupéfaction des badauds à l'époque des premiers chemins de fer.

Il y aurait même une compilation bien amusante à faire en réunissant dans un volume tout ce qui s'est dit et imprimé, il y a une quarantaine d'années, sur les débuts de la locomotive.

On peut citer, entre autres, cette exclamation d'un journal qui parlait des travaux de la ligne de Paris à Orléans :

« Où s'arrêtera le progrès ? Les ouvriers creusent en ce moment, aux environs d'Etampes, une tranchée qui n'aura pas moins de 110 pieds de long, et dont la profondeur atteindra 24 pieds. Ce travail est digne des Romains. »

Il y eut aussi un couplet qui est resté célèbre.

Le voici tel que Lepeintre jeune le chantait dans *Reinaudin de Cuen*, vaudeville à succès de l'époque :

Où, l'on m'a dit des choses surprenantes

Touchant le chemin projeté;

Mais elles sont trop étonnantes,

C'est à ne pas y croire en vérité !

On dit que grâce à la vapeur humide,

Bien loin d'éprouver du retard,

Les voyageurs, tant la course est rapide,

Arriveront la veille du départ ?